

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION L'ATELIER DANSE

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association "Atelier Danse" (loi 1901) dans le cadre de ses statuts. Cette association est administrée par un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) secrétaire(e). Les membres du bureau sont élus pour 5 ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale ordinaire se compose de tous les membres de l'Association et se réunit au moins une fois par an.

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire sur notre site www.atelierdanse.info ou lors du cours d'essai à la salle de Sport à Plat au Complexe sportif du Châtelet-en-Brie ou à la salle polyvalente des Écrennes.

Les cours de danse débuteront à partir de début novembre 2022 et se poursuivront jusqu'à fin juin 2023.

Les nouveaux inscrits peuvent faire un cours d'essai et déposer le dossier à la fin de ce cours auprès de la professeure de danse. L'inscription sera validée à la réception du dossier complet qui devra comporter les documents suivants :

- Le règlement des cours de danse + l'adhésion à l'association de 17€.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse classique datant de moins de 3 mois.
- Le règlement intérieur signé.

RÈGLEMENT

Le règlement annuel complet est requis lors de l'inscription. Il inclut le paiement des cours sur une année ainsi que l'adhésion à l'association l'Atelier Danse. Les tarifs sont établis annuellement par le Bureau de l'Association.

Le paiement peut se faire comptant ou en 3 chèques à l'ordre de l'Association l'Atelier Danse ou en espèces. Le montant de l'adhésion de 17,00€ s'ajoute à la somme du 1er chèque correspondant à 1/3 du montant des cours. Les chèques sont encaissés en novembre, janvier et avril.

Par exemple : le tarif d'un cours d'1 heure s'élève à 195,00 € pour un an. Le 1er chèque, retiré en novembre, sera d'un montant de 82,00 € (65,00 € + 17,00 €). Le 2ème chèque, retiré en janvier, sera d'un montant de 65,00 €. Le 3ème chèque, retiré en avril, sera d'un montant de 65,00 €.

Tout trimestre commencé est du. Seules des raisons exceptionnelles peuvent amener à un remboursement trimestriel telles qu'une raison médicale nécessitant l'arrêt de l'activité danse (sur présentation d'un certificat médical) ou pour déménagement. Ainsi le remboursement sera fait au prorata temporis.

Pour les membres d'une même famille, une réduction de 15% dès la 2ème inscription est appliquée sur le tarif le moins élevé.

Par exemple : une famille inscrit ses deux enfants à la danse : 1 en Eveil (165,00 € par an) et 1 en Préparatoire (195,00 € par an). Le montant du tarif le plus élevé reste inchangé (195,00 €), la réduction de 15% s'applique sur le 2ème tarif le moins élevé (165,00 € x 15%).

LES COURS DE DANSE

Les cours de danse sont proposés sur une année scolaire complète du mois de septembre au mois de juin suivant à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés. Possibilité de s'inscrire toute de septembre à mars. Une réduction de 15% est accordée pour les inscriptions effectuées après les vacances de la Toussaint et de 30% pour les inscriptions effectuées après les vacances de Noël. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'élèves inscrits. Ces derniers sont répartis dans plusieurs groupes par le professeur selon leur âge ou leur niveau.

LA TENUE DE DANSE

Si vous souhaitez faire un cours d'essai, nous vous conseillons de valider l'inscription avant d'acheter la tenue de danse. Pour les premiers cours nous acceptons une tenue simple telle que T-shirt, leggings et chaussettes. Pour les cours suivants, nous vous donnerons à la rentrée les références de la tenue de danse requise en fonction du cours dans lequel vous serez inscrit. Il sera aussi demandé d'apporter un tapis de gym et une petite bouteille d'eau ou une gourde à chaque cours. Les cheveux devront être attachés. Il est recommandé de ne pas porter de bijoux ni d'objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

LES LOCAUX

Les cours se déroulent dans la salle de sport à plat au Complexe Sportif, route de Féricy au Châtelet-en-Brie et à la salle polyvalente, rue du Lavoir aux Écrennes. Ces salles de danse sont aimablement prêtées par les communes, sous réserve d'en faire bon usage. L'association ne saurait être tenue pour responsable d'une fermeture de la salle de sport à plat ou d'une réquisition exceptionnelle de la part des communes.

D'autre part, chaque adhérent s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue. Toute détérioration volontaire de ces locaux entraînera le renvoi immédiat de l'adhérent responsable et la poursuite en justice pour la réparation du dommage.

RESPONSABILITÉS

L'Association l'Atelier Danse est assurée pour les accidents et dommages pouvant survenir pendant les cours. Elle ne peut être tenue responsable des incidents ou problèmes survenus en dehors de l'heure de cours de votre enfant et se décharge de toute responsabilité en cas d'accident intervenu sur toute personne non adhérente.

Pour suivre les cours de danse, les élèves doivent compléter le questionnaire de santé ou fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois.

RÈGLES SANITAIRES

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'association l'Atelier Danse a mis en place les mesures appropriées suivantes :

- L'association mettra à disposition pendant les cours du gel hydroalcoolique pour les élèves.
- En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'association se réserve le droit de modifier le protocole covid 19 et d'informer les adhérents des nouvelles consignes.
- Si une nouvelle période de confinement est à prévoir, l'association n'effectuera aucun remboursement pour l'annulation des cours.

Date

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

L'Atelier Danse
45 ter rue de Rambouillot
77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE
mail:atelierdanse.info@gmail.com
N°SIREN : 913 199 378